



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ET DES DECISIONS DE
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 JUILLET 2024

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

Délibération DC 2024-089

Décisions du Bureau

Date de convocation : 28 juin 2024	Liste des délibérations affichées le : 05 juil. 2024		
Nombre de conseillers en exercice : 83	Présents : 26 à l'ouverture de la séance		
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Excusés : 0	Autres absents : 57	Votants : 26

Présents : Éric LASSERE (Belcaire), Alain CHANAUD (Belvianes et Cavirac), Bernard VAQUIÉ (Camurac), Jacques MAMET (Chalabre), Patrick DE BOISSIEU (Counozouls), Jacques PETIT (Escouloubre), Christian SOULA (Espérazza), Elvire ANDREWS (Espérazza), Didier PARIS (Fontanes de Sault), Dominique BRUCHET (Gincla), Daniel CALVI (Ginols), Christian ARAGOU (Le Bousquet), Sauveur TRANIELLO (Marsa), Francis SAVY (Mazuby), Olivier FERRIER (Puivert), Pierre CASTEL (Quillan), Jacques DE LA PIQUERIE (Quirbajou), Hervé CHAPUT (Rodome), Jean-Louis BOUSQUET (Roquefeuil), Sébastien TORREILLES (Salvezines), Julien SADDIER (Sonnac sur l'Hers), Cédric PLICHARD (St Jean de Paracol), Denis MALTAT (St Julia de Bec), Rose Marie MANAUD (St Martin Lys), Anthony CHANAUD (Val du Faby) et Georges BENNAVAIL (Val du Faby).

Procurations : Néant

Excusés : Néant

Absents : Serge MOUNIÉ (Artigues), Christophe PIQUEMAL (Aunat), Philippe PARRAUD (Axat), Jean Claude MICHELOU (Axat), Lucien RIVIE (Belfort sur Rebenty), Georges RAMON (Belvis), Sébastien DAIGNEAUX (Bessède de Sault), Alfred VISMARA (Cailla), Didier MONTAGNE (Campagna de Sault), Gilbert SIMON (Campagne sur Aude), David FERNANDEZ (Campagne sur Aude), Jean-Jacques AULOMBARD (Chalabre), Bruno CARBONNEL (Chalabre), Evelyne GARROS (Chalabre), Jean-Claude PELOFI (Comus), Éric ASTIER (Corbieres), Jacky ONDEDIEU (Coudons), Claire THENARD (Courtauly), Rose-Marie DAROT (Espérazza), Julie LE MORVAN (Espérazza), Olivier FROMILHAGUE (Espérazza), Gaël SAN MARTIN (Espérazza), Patrick CAZAUD (Espérazza), François LACROIX (Espezal), Patrick EMERY (Galinagues), Yves ANIORT (Granes), Lydie MUNIER (Joucou), Marc SAN FRANCISCO (La Fajolle), Jacques GALY (Lapradelle Puilaurens), Honoré GERVAIS (Le Clat), Jean Marc MURATORIO (Mérial), Alain RENON (Montfort sur Boulzane), Bertrand BARGAIN (Montjardin), Alain BONNERY (Nébias), Marie-Antoinette MOULIS (Niort de Sault), Jean Paul MARTINEZ (Peyrefitte du Razès), Nadia PARACHINI (Quillan), Jacques SIMON (Quillan), Amandine MORENO (Quillan), Jacques MANDRAU (Quillan), Gilles ALARD (Quillan), Sophie BOUTTIER (Quillan), Jean POLY (Quillan), Christine BINDER (Quillan), Mohamed EL HABCHI (Quillan), Martine DAFFOS (Quillan), Jérôme ARTIGUES (Rivel), Benoît OLIVE (Roquefort de Sault), Serge BACAVE (Saint Benoit), Jean-Jacques MARTY (Saint Ferriol), Louis SIRE (St Just et le Bézu), Marielle BASTOU (St Louis et Parahou), Anthony SANCHEZ (Sainte Colombe sur Gnette), Thierry COUTEAU (Ste Colombe sur l'Hers), Jean-Christophe GAUVRIT (Tréziers), Sylvie BRINGUIER (Val de Lambron) et Marc RIVALS (Villefort).

Secrétaire de séance : Denis MALTAT

Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président a rendu compte au Conseil des décisions prises par le Bureau, en application de la délibération N° DC 2020-047 du 30 juillet 2020.

Décisions du Bureau

DB 2024-032 Convention tripartite relative à la viabilité hivernale partie haute de montagne de Camurac)

DB 2024-035 Aide à l'installation IDE MSP Axat – Manon GOUGAUD

DB 2024-036 Modification du tableau des effectifs

DB 2024-039 Demande de subvention – Frais de formation – Accueillante lieu d'accueil Enfant Parents

DB 2024-040 Modification du tableau des effectifs

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré,

Conseillers présents	26	Suffrages exprimés	26
Retraits avant vote	0	Pour	26
Abstentions	0	Contre	0

- **PREND acte du compte-rendu des décisions du Bureau prises en vertu de la délégation accordée par la délibération N° DC 2020-047 du 30 juillet 2020.**

Pour extrait conforme
Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 22/07/24
- ❖ et de sa publication le 22/07/24